



TSXV: LOT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TomaGold annonce la vente des propriétés Hazeur, Monster Lake Est et Monster Lake Ouest pour un montant pouvant atteindre 2 millions de dollars

Montréal (Québec), le 16 juin 2025 – CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT) (« TomaGold » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une lettre d'intention contraignante avec Northern Superior Resources Inc. (TSXV: SUP; OTCQX: NSUPF; GR: D9M1) (« Northern Superior ») pour la vente de ses propriétés Hazeur, Monster Lake Est et Monster Lake Ouest (les « propriétés »), situées dans la région de Chibougamau, dans la province de Québec.

En contrepartie de l'acquisition des propriétés, Northern Superior ou toute filiale en propriété exclusive de Northern Superior (l'« acheteur ») fournira la contrepartie suivante à TomaGold:

- (i) **Paiement à la clôture** : un paiement en espèces de 1 000 000 \$ payable à TomaGold à la date de clôture de l'acquisition;
- (ii) **Redevance** : TomaGold conservera une redevance nette de fonderie de 2 % (la « RNF ») sur toute la production minérale des propriétés. L'acheteur, ou toute entité lui succédant qui détient une participation dans les propriétés, aura le droit de racheter la moitié (1,0 %) de la RNF à tout moment moyennant un paiement unique en espèces de 1 000 000 \$; et
- (iii) **Paiement conditionnel en cas de changement de contrôle** : un paiement supplémentaire de 1 000 000 \$, payable en espèces ou en actions, au choix de l'acheteur (le « paiement conditionnel »), sera versé à TomaGold dans l'un des cas suivants:
 - a. l'acheteur (ou toute entité qui lui succède, y compris toute entité résultant d'une fusion, d'une offre publique d'achat, d'un regroupement, d'un plan d'arrangement ou d'une opération similaire) est acquis, directement ou indirectement, par un tiers dont la capitalisation boursière minimale est estimée à 2 milliards de dollars au moment de la clôture de cette acquisition; ou
 - b. Northern Superior ou l'acheteur (ou toute entité ou personne détenant les propriétés pour le compte de Northern Superior) vend, transfère, cède (y compris la conclusion d'un contrat d'option) les propriétés ou réalise une transaction similaire impliquant les propriétés auprès d'un tiers dont la capitalisation boursière minimale est évaluée à 2 milliards de dollars.

David Grondin, président et chef de la direction de TomaGold, a déclaré : « Il s'agit d'une excellente transaction pour TomaGold, car elle nous permettra de financer nos activités d'exploration sur nos actifs principaux dans le camp de Chibougamau, sans diluer nos actionnaires. »

La transaction demeure sujette aux conditions habituelles, notamment les approbations réglementaires, les vérifications préalables, ainsi que la négociation et la signature de la convention définitive d'achat d'actifs.

À propos de TomaGold

Corporation TomaGold (TSXV: LOT) est une société d'exploration minière canadienne spécialisée dans l'acquisition, l'évaluation, l'exploration et le développement de projets miniers d'or, de cuivre, d'éléments des terres rares et de lithium. Son objectif principal consiste à consolider le camp minier de Chibougamau, dans le nord du Québec. Outre les ententes portant sur l'acquisition de 13 propriétés dans le camp, la Société détient des participations dans deux propriétés aurifères à proximité du camp, à savoir Obalski et Doda Lake. TomaGold détient également une participation de 100 % dans une propriété de lithium et dans la propriété d'éléments des terres rares Star Lake, situées dans la région de la Baie James au Québec, ainsi qu'une participation de 24,5 % dans la propriété Baird, située près du camp minier de Red Lake en Ontario, par l'entremise d'une coentreprise avec Evolution Mining Ltd. et New Gold Inc.

Contact :

David Grondin

Président et chef de la direction

(514) 583-3490

www.tomagoldcorp.com

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques, qui traitent d'événements ou de développements que la Société prévoit se produire, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention », « estimer », « projeter », « potentiel » et des expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « seraient », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne sont pas des garanties de performance future et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux contenus dans les déclarations prospectives. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prospectives figurent la réalisation de la transaction selon les modalités énoncées dans le présent communiqué de presse, les cours du marché, la disponibilité continue de capitaux et de financements, ainsi que les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires. Les investisseurs sont avertis que ces déclarations ne constituent pas des garanties de performance future et que les résultats ou développements réels peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle elles ont été faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives dans l'éventualité où les convictions, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction viendraient à changer.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.